

ASSEMBLÉE
PRIMAIRE
DE CRANS-MONTANA .

12 DÉCEMBRE 2022



ORDRE DU JOUR .



- 1** Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôle des présences
- 2** Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 20 juin 2022
- 3** Approbation des décisions fiscales applicables à l'exercice 2023
- 4** Présentation et approbation de la dépense et du crédit d'engagement du lac de Chermignon
- 5** Présentation et approbation de la dépense et du crédit d'engagement de la station de potabilisation de Plans-Mayens
- 6** Lecture et approbation du budget 2023



ORDRE DU JOUR .



7

Lecture des compétences inaliénables de l'Assemblée primaire

8

Présentation de la planification financière 2024-2027

9

Approbation du règlement de l'État-Major de Conduite Régional des communes du Haut-Plateau

10

Sujets d'actualité et divers



ORDRE DU JOUR .



1

Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôle des présences

2

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 20 juin 2022

3

Approbation des décisions fiscales applicables à l'exercice 2023

4

Présentation et approbation de la dépense et du crédit d'engagement du lac de Chermignon

5

Présentation et approbation de la dépense et du crédit d'engagement de la station de potabilisation de Plans-Mayens

6

Lecture et approbation du budget 2023



ORDRE DU JOUR .



1

Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôle des présences

2

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 20 juin 2022

3

Approbation des décisions fiscales applicables à l'exercice 2023

4

Présentation et approbation de la dépense et du crédit d'engagement du lac de Chermignon

5

Présentation et approbation de la dépense et du crédit d'engagement de la station de potabilisation de Plans-Mayens

6

Lecture et approbation du budget 2023



Approbation du procès-verbal .



**Acceptez-vous le procès-verbal
de l'Assemblée primaire de la
Commune de Crans-Montana
du 20 juin 2022 ?**



ORDRE DU JOUR .



1

Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôle des présences

2

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 20 juin 2022

3

Approbation des décisions fiscales applicables à l'exercice 2023

4

Présentation et approbation de la dépense et du crédit d'engagement du lac de Chermignon

5

Présentation et approbation de la dépense et du crédit d'engagement de la station de potabilisation de Plans-Mayens

6

Lecture et approbation du budget 2023



DÉCISIONS FISCALES POUR L'EXERCICE 2023 .

	Taux d'indexation de l'échelle des revenus	173 %	
		Coefficient d'impôt	1,15
	Montant de l'impôt personnel	CHF 12.--	
	Intérêt rémunérateur (impôts payés d'avance) (imposé par le Canton)	0,0 %	
	Impôt sur les chiens	CHF 160.--	



Approbation des décisions fiscales .



Acceptez-vous la modification du taux d'indexation de 170 à 173 % ?



ORDRE DU JOUR .



1

Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôle des présences

2

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 20 juin 2022

3

Approbation des décisions fiscales applicables à l'exercice 2023

4

Présentation et approbation de la dépense et du crédit d'engagement du lac de Chermignon

5

Présentation et approbation de la dépense et du crédit d'engagement de la station de potabilisation de Plans-Mayens

6

Lecture et approbation du budget 2023

R7010- R7020

R7040

RÉFECTION TOTALE
DU RÉSEAU D'IRRIGATION

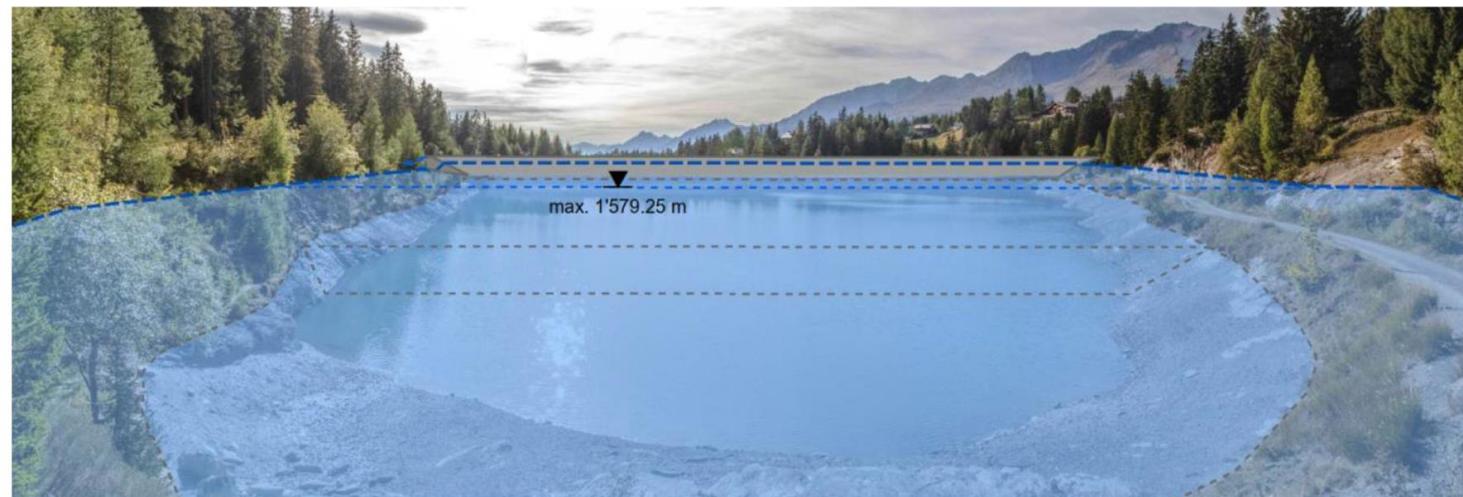
-  RÉSERVOIRS
-  STATIONS
-  CHAMBRE DE RÉPARTITION
-  PRISE D'EAU
-  LACS ET POMPAGES
-  COUPE-PRESSION PIANO



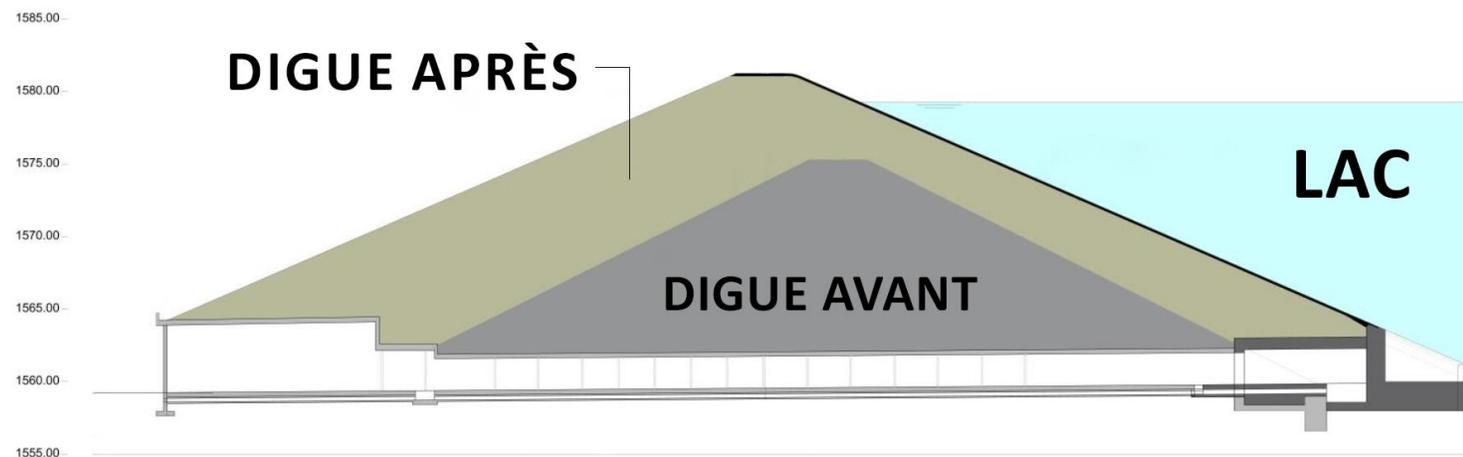
REHAUSSEMENT DIGUE DE PLANS-MAYENS .



- Remise aux normes exigée par l'OFEN
- Rehaussement de 5,9 mètres, permettant de doubler sa capacité



Emprise du lac rehaussé (ETUFOR)



Coupe de principe de la digue (CORDONIER & REY SA)



REHAUSSEMENT DIGUE DE PLANS-MAYENS .

- **Travaux réalisés sur deux ans (CHF 4 mio en 2023 et CHF 5 mio en 2024)**
- **Des travaux essentiels contribuant à la sécurisation de l'approvisionnement en eau**

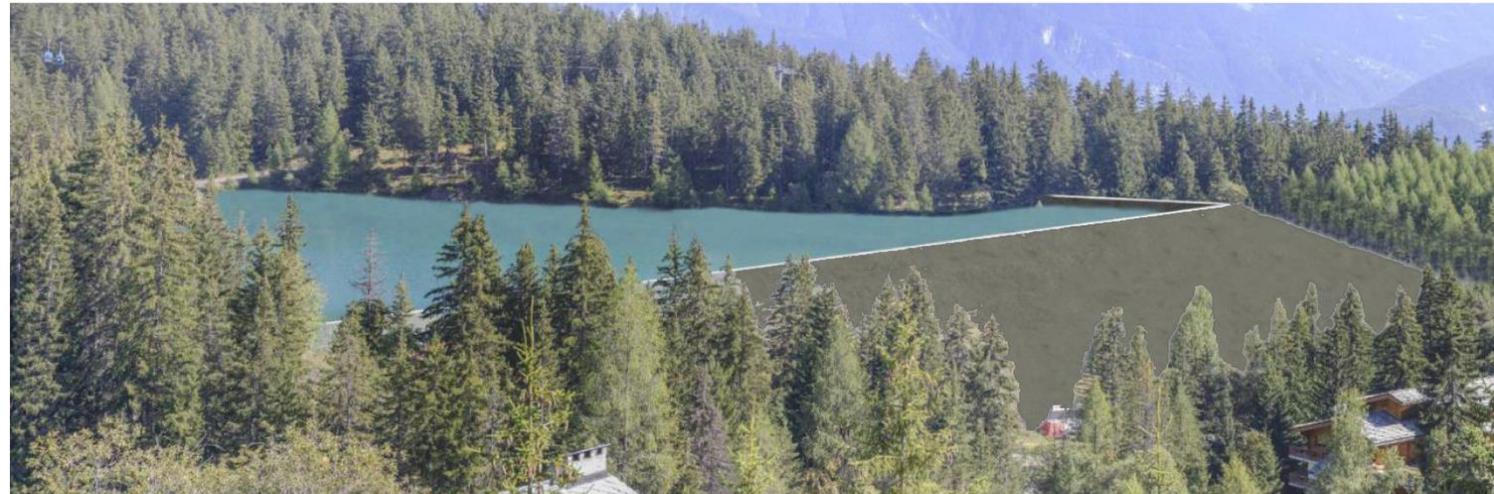


Photo-montage du lac rehaussé (ETUFOR)



REHAUSSEMENT DIGUE DE PLANS-MAYENS .



**Acceptez-vous la dépense
et le crédit d'engagement
de CHF 9 mios pour les travaux
du lac de Chermignon ?**



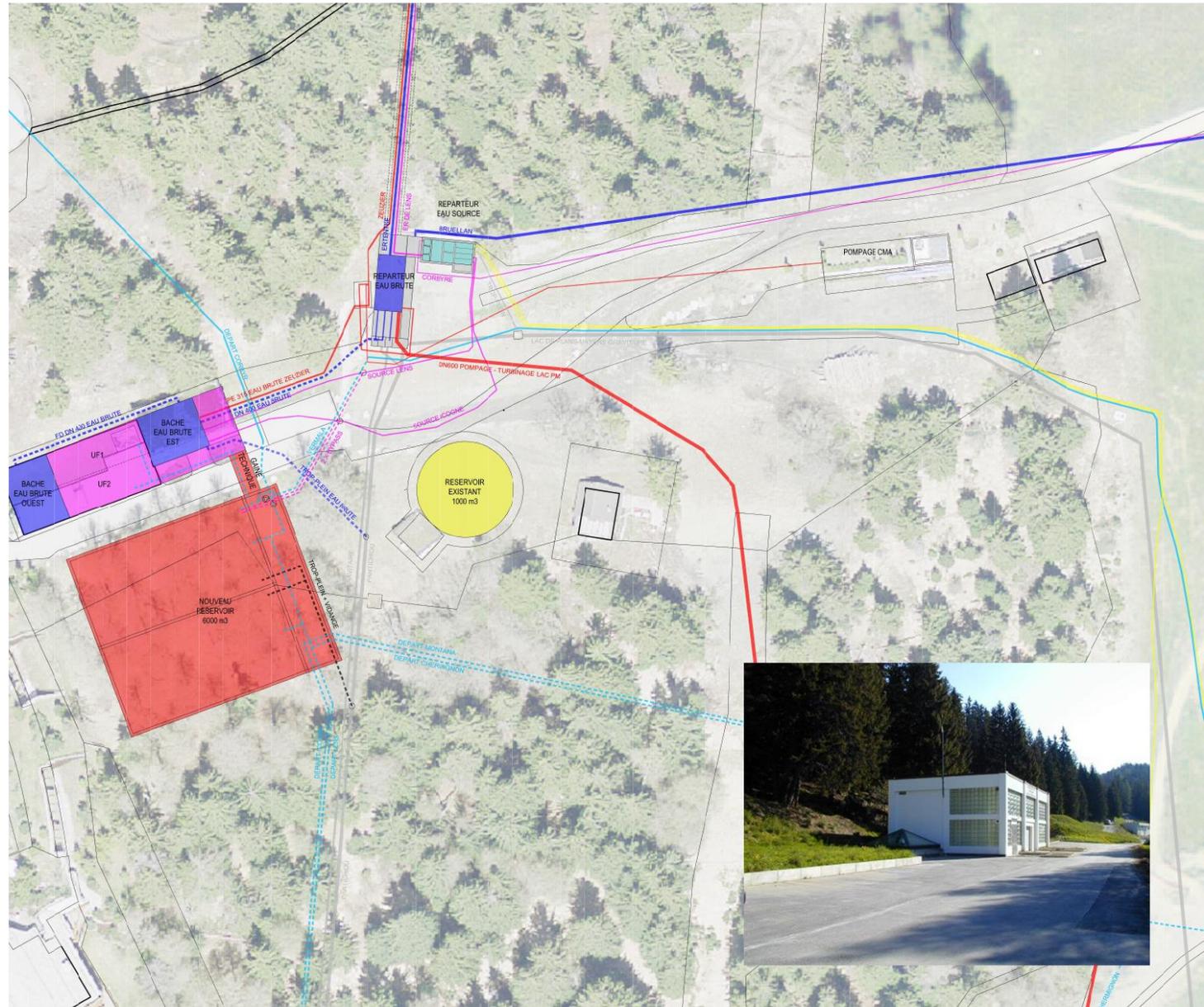
ORDRE DU JOUR .



- 1 Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôle des présences
- 2 Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 20 juin 2022
- 3 Approbation des décisions fiscales applicables à l'exercice 2023
- 4 Présentation et approbation de la dépense et du crédit d'engagement du lac de Chermignon
- 5 Présentation et approbation de la dépense et du crédit d'engagement de la station de potabilisation de Plans-Mayens**
- 6 Lecture et approbation du budget 2023



STATION DE POTABILISATION DE PLANS-MAYENS .





STATION DE POTABILISATION DE PLANS-MAYENS .





Station de potabilisation de Plans-Mayens .



**Acceptez-vous la dépense
et le crédit d'engagement
de CHF 10 millions pour la station de
potabilisation intercommunale
de Plans-Mayens ?**



**EAU, ÉNERGIE :
QUELS DÉFIS POUR LA COMMUNE
DE CRANS-MONTANA ?**

SAVE THE DATE

30 MARS 2023

19 HEURES

CENTRE DE CONGRÈS - LE RÉGENT





PRÉSENTATION DU BUDGET 2023 .



COMPTE ADMINISTRATIF EN CHF MIOS .



	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
REVENUS	89.0	85.1	91.2
CHARGES y.c. amortissements	86.4	82.2	87.1
EXCÉDENT DE REVENUS	2.6	2.9	4.1



COMPTE ADMINISTRATIF EN CHF MIOS .

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
EXCÉDENT DE REVENUS	2.6	2.9	4.1
AMORTISSEMENTS PLANIFIÉS	16.1	15.7	14.5
ATTRIB. FONDS SPÉCIAUX	0.7	0.6	3.7
PRÉLÈV. FONDS SPÉCIAUX	- 3.0	- 2.2	- 1.5
RÉÉVAL. PRÊTS DU PA	0.0	0.0	0.0
RÉÉVAL. PARTICIP. DU PA	0.0	0.0	0.8
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	16.4	17.0	21.6



COMPTE ADMINISTRATIF EN CHF MIOS .



	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	16.4	17.0	21.6
INVESTISSEMENTS NETS	38.2	34.0	20.1
INSUFFISANCE DE FINANCEMENT	-21.8	-17.0	1.5



FONCTIONNEMENT EN CHF MIOS .



	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
CHARGES	 86.4	 82.2	 87.1
Charges du personnel	10.6	10.1	9.6
Emplois Plein Temps (EPT)	87	82	80



FONCTIONNEMENT EN CHF MIOS .

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
CHARGES	86.4	82.2	87.1
Charges du personnel	10.6	10.1	9.6
Charges de biens et services	15.3	15.2	17.6
Amortissements du PA	15.4	15.0	14.5
Charges financières	2.4	2.4	3.4
Attrib. fonds et fin. spéciaux	0.6	0.6	3.7
Charges de transfert	41.6	38.8	36.6
Imputations internes	0.5	0.1	1.7





FONCTIONNEMENT EN CHF MIO\$.

REVENUS

Revenus fiscaux

Budget
2023



70.8

Budget
2022



68.8

Comptes
2021



73.9





FONCTIONNEMENT EN CHF MIO\$.

REVENUS FISCAUX

dont

Personnes physiques

Impôt global (forfaits)

Personnes morales

Droits de mutations

Gains immobiliers

Successions et donations

Impôts fonciers PP et PM

Autres impôts

Budget
2023



Budget
2022



Comptes
2021



44.6

43.9

44.2

7.4

7.5

7.4

4.2

3.8

4.0

2.2

2.0

2.9

1.7

1.4

2.0

1.9

1.8

4.3

3.4

3.3

3.4

5.4

5.1

5.7





FONCTIONNEMENT EN CHF MIO\$.

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
REVENUS	89.0	85.1	91.2
Revenus fiscaux	70.8	68.8	73.9
Patentes et concessions	0.7	0.7	0.7
Taxes	8.7	8.1	9.2
Revenus divers	0.0	0.0	0.1
Revenus financiers	3.9	3.9	3.1
Prélèv. sur financ. spéciaux	3.0	2.2	1.5
Subventions	1.4	1.2	1.0
Imputations internes	0.5	0.2	1.7





RÉSUMÉ DES INVESTISSEMENTS .



**15,5 mios
pour l'Eau**



**6,6 mios
pour les Routes**

ASSOCIATION DES COMMUNES
CRANS MONTANA 
Absolutely

**6,5 mios
pour notre part
ACCM**


LE CHRIST-ROI
EMS

**5,4 mios
pour l'EMS
intercommunal
Le Christ-Roi**





INVESTISSEMENTS EN CHF MIOS .

Dépenses

Recettes



Administration générale

0.2

Ordre et sécurité publics

0.4

Formation

0.4

Culture, sports et loisirs, églises

6.0

Santé

5.4

Prévoyance sociale

2.6

Trafic et télécommunication

6.6

Protection de l'environnement et amén. territoire

15.4

Économie publique

1.2

Finances et impôts

0.2

0.2



Approbation du budget 2023 .

Acceptez-vous le budget
2023 qui prévoit :

au FONCTIONNEMENT

- des charges de CHF 86'452'630.00
- des revenus de CHF 88'971'700.00
- **une marge d'autofinancement de CHF 16'353'770.00**

aux INVESTISSEMENTS

- des dépenses de CHF 38'383'800.00
- des recettes de CHF 195'000.00
- **une insuffisance de financement de CHF 21'835'030.00**





ORDRE DU JOUR .



7

Lecture des compétences inaliénables de l'Assemblée primaire

8

Présentation de la planification financière 2024-2027

9

Approbation du règlement de l'État-Major de Conduite Régionale des communes du Haut-Plateau

10

Sujets d'actualité et divers



COMPÉTENCES INALIÉNABLES .

- Nouvelle dépense à caractère non obligatoire
CHF 4'474'474.-- (5 % recettes brutes)
- Nouvelle dépense annuelle et périodique non liée
CHF 894'895.-- (1 % recettes brutes)
- Emprunts liés à un nouvel investissement
CHF 8'948'947.-- (10 % recettes brutes)
- Emprunts pour le financement du fonctionnement
CHF 22'372'368.-- (25 % recettes brutes)
- Octroi de prêts, de cautionnements et de garanties
CHF 4'474'474.-- (5 % recettes brutes)
- Ventes, échanges, partages d'immeubles, ...
CHF 4'474'474.-- (5 % recettes brutes)



RECETTES BRUTES :

CHF 89'489'470.--



ORDRE DU JOUR .



Lecture des compétences inaliénables de
l'Assemblée primaire



**Présentation de la planification financière
2024-2027**



Approbation du règlement de l'État-Major de Conduite
Régionale des communes du Haut-Plateau



Sujets d'actualité et divers



PLANIFICATION FINANCIÈRE 2024-2027 INFORMATION





PLANIFICATION FINANCIÈRE

2024 – 2027 .

	2023	2024	2025	2026	2027	Totaux
Investissements ordinaires	15.5	15.0	10.0	12.0	15.0	67.5
EMS intercommunal	5.4	2.8				8.2
Extension crèche Martelles	2.4	0.1				2.5
Réalisation UAPE Montana-V.	0.2	1.5	0.2			1.9
Surélévation UAPE Randogne		0.1	1.5	0.2		1.8
Station potabilis. Plans-Mayens	1.0	2.0	4.0	3.0		10.0
Lac de Chermignon	4.0	5.0				9.0
Réservoirs et chambres captage	2.2	2.5	3.9	3.4	1.8	13.8
Carrefour de l'Étoile	0.2	1.5	1.4			3.1
Zone artisanale	0.5	2.0	2.0			4.5
Parking Étang Long	0.2		1.5	1.5	1.5	4.7





PLANIFICATION FINANCIÈRE

2024 – 2027 .

	2023	2024	2025	2026	2027	Totaux
Stade d'arrivée Nationale ACCM	1.2	6.5	5.5	1.2		14.4
Investissements ACCM	5.4	3.0	3.0	3.0	5.0	19.4
Parking des Thermes ACCM			8.8			8.8
Investissements totaux	38.2	42.0	41.8	24.3	23.3	169.6
Marge d'autofinancement	16.4	17.0	17.5	17.5	18.0	86.4
Insuffisance de financement	-21.8	-25.0	-24.3	-6.8	-5.3	-83.2



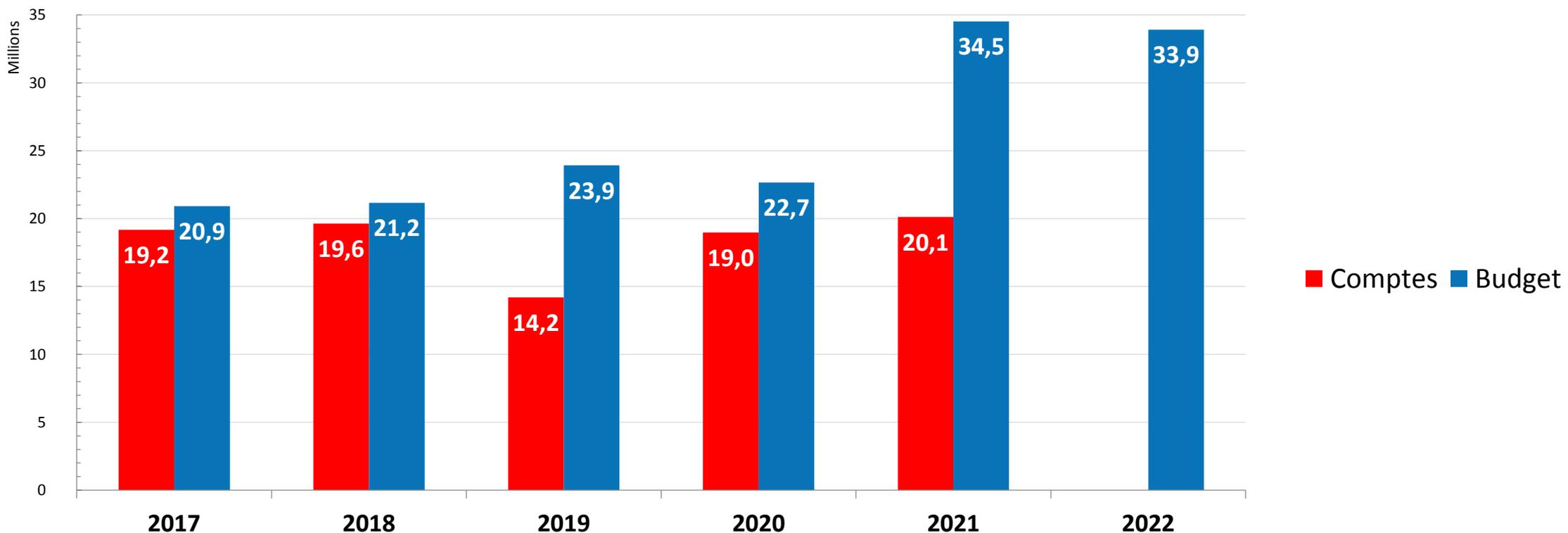
INVESTISSEMENTS

2017-2021 .

Investissements réels



Investissements prévus





ORDRE DU JOUR .



7

Lecture des compétences inaliénables de l'Assemblée primaire

8

Présentation de la planification financière 2024-2027

9

Approbation du règlement de l'État-Major de Conduite Régional des communes du Haut-Plateau

10

Sujets d'actualité et divers



RÈGLEMENT DE L'EMCR DES COMMUNES DU HAUT-PLATEAU .



Etat Major de Conduite Régional



Crans-Montana



Icogne

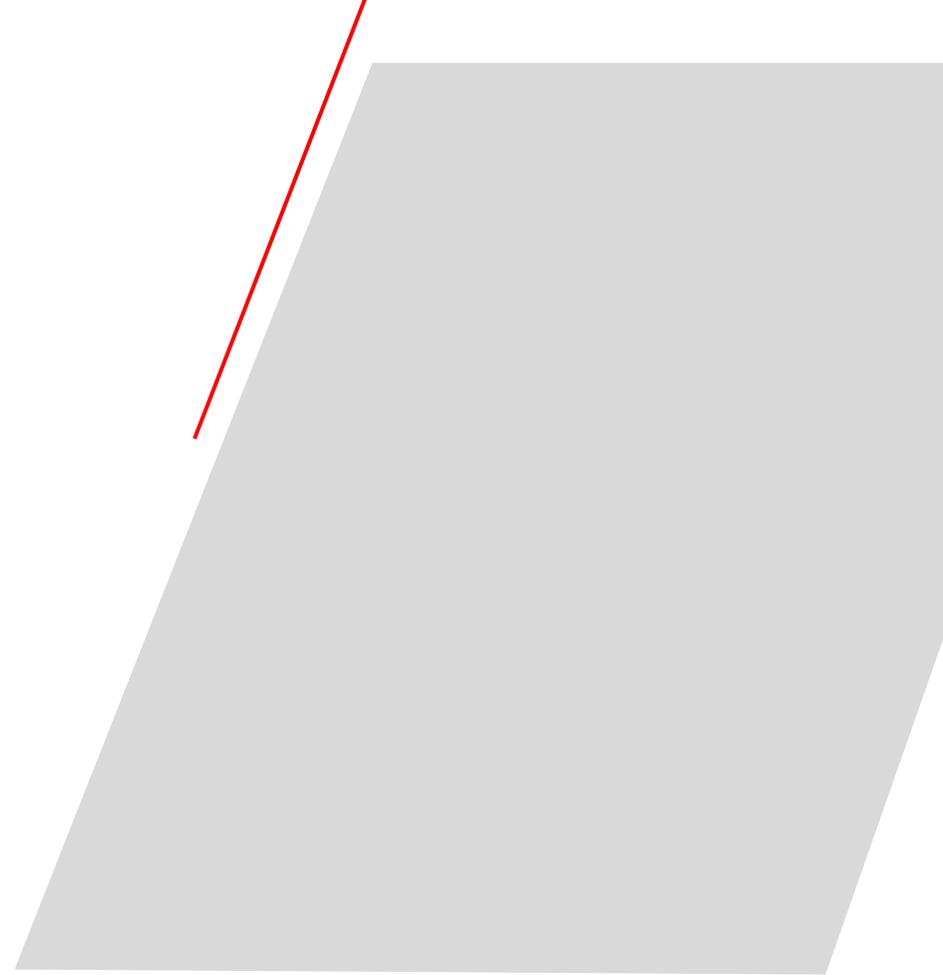


Lens



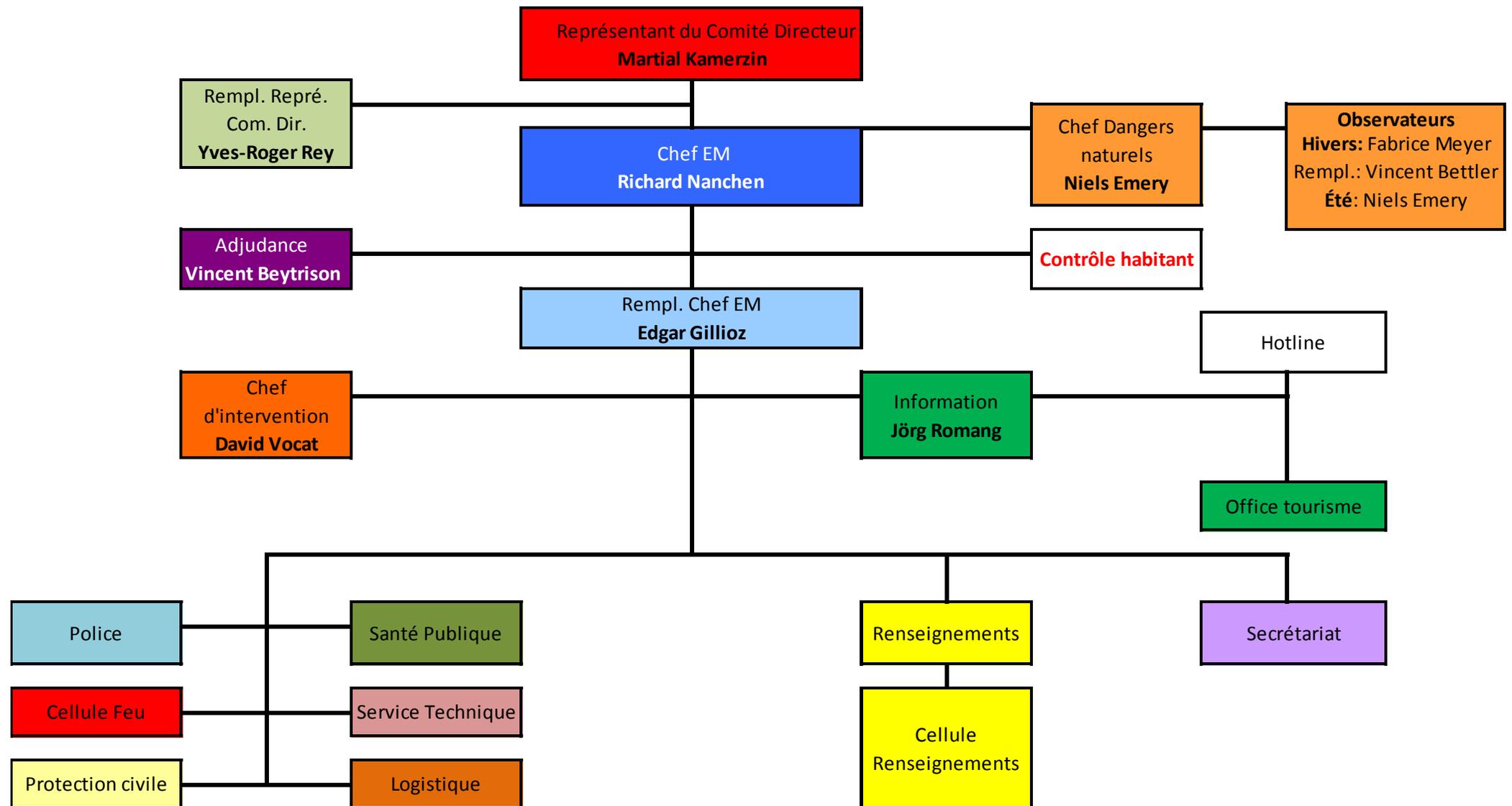
MISSIONS DE L'EMCR

- Mission permanente
 - Analyser et tenir à jour la carte des risques
 - Planifier les différents cas d'engagement
 - Etablir et tenir à jour les dossiers de conduite
- Mission particulière
 - Engager
 - Conduire
 - Coordonner





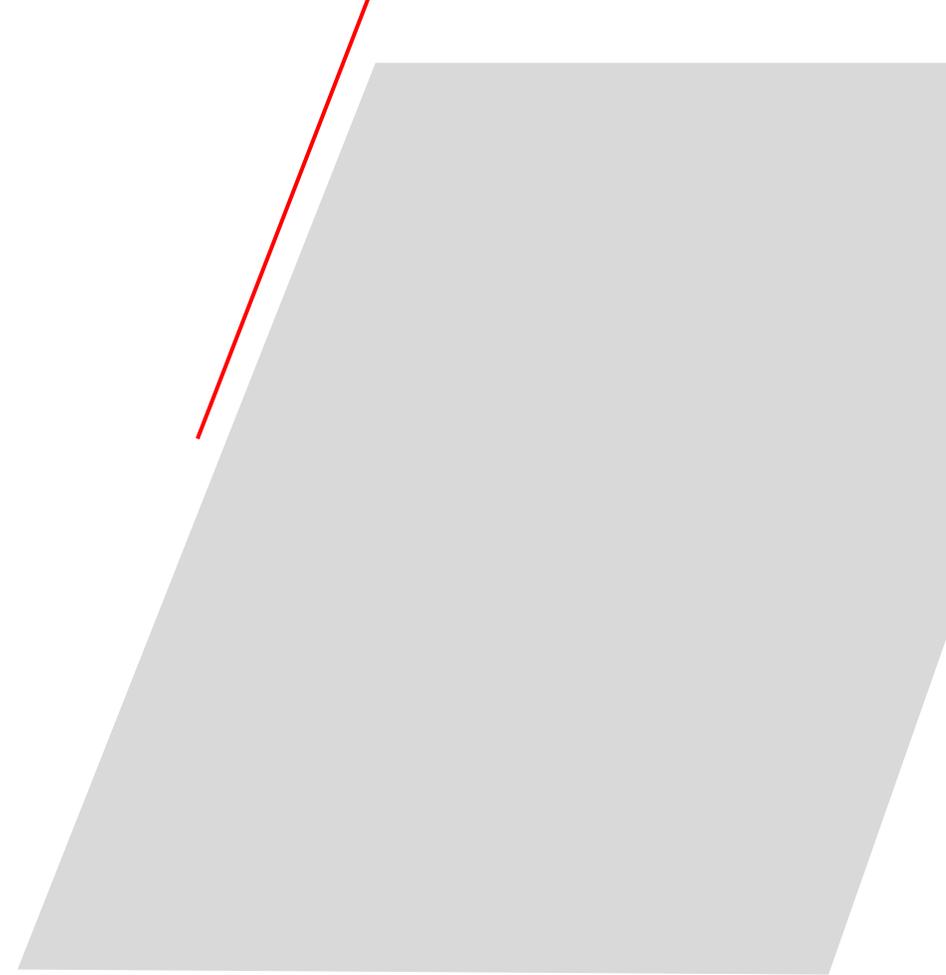
ORGANIGRAMME DE L'EMCR





INTRODUCTION

- Vu les dispositions de la Constitution cantonale,
- Vu les dispositions de la loi sur la protection de la population et la gestion de situations particulières et extraordinaires du 15 février 2013 (LPPEx),
- Vu les dispositions de l'ordonnance sur la protection de la population et la gestion de situations particulières et extraordinaires du 18 décembre 2013 (OPPEx),
- Vu les dispositions de la loi sur les communes du 5 février 2004,





CHAPITRE 1

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

(ART.1 À ART. 4)

But

- Faire face à des situations particulières

Champ d'application

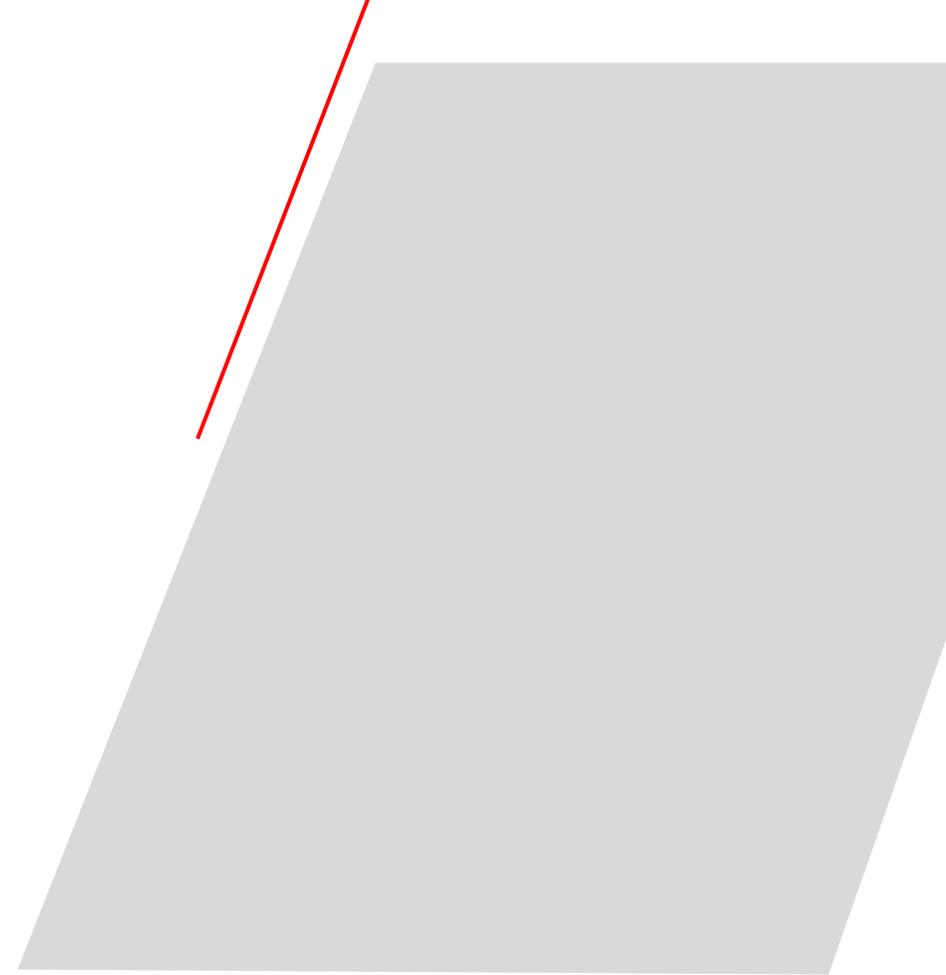
- Tâches des autorités communales et de l'EMCR
- Indemnités, assurances et responsabilité

Organisation

- Représentant du Comité directeur
- EMCR
- Services communaux et moyens engagés

Formations d'intervention

- Ensemble des moyens en personnel et en matériel





CHAPITRE 2

RESPONSABILITÉS DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'ACCM ET DE L'ORGANE DE SURVEILLANCE

Comité directeur 2021-2022

- Nicolas Féraud (Président de l'ACCM)
- Martial Kamerzin (Vice-Président de l'ACCM)
- David Bagnoud (Membre)
- Nicole Bonvin Clivaz (Membre)

Commission du feu et de l'EMCR (Organe de surveillance)

- Bertrand Emery (Président)
- Kevin Barras (Rapporteur)
- Frédéric Délèze (Membre)
- Alexis Bonvin (Membre)
- [Martial Kamerzin \(Ministre\)](#)



CHAPITRE 2

RESPONSABILITÉS DU COMITÉ DIRECTEUR ACCM ET DE L'ORGANE DE SURVEILLANCE (ART. 5 À ART. 6)

Le Comité directeur

- Nomme les membres de l'EMCR
- Désigne les membres de l'organe de surveillance
- Peut conclure des accords avec des tiers personnes
- Décide du début et de la fin d'une situation particulière ou extraordinaire
- Demande de l'aide extérieure à la région en cas de besoin

La Commission du Feu et de l'EMCR (Organe de surveillance)

- Propose les membres de l'EMCR
- Veille à l'établissement du plan annuel de l'EMCR et de son budget
- Contrôle et s'assure que toutes les tâches pour la préparation d'une situation particulière soient réalisées
- Rencontre au moins une fois par année le chef d'état-major

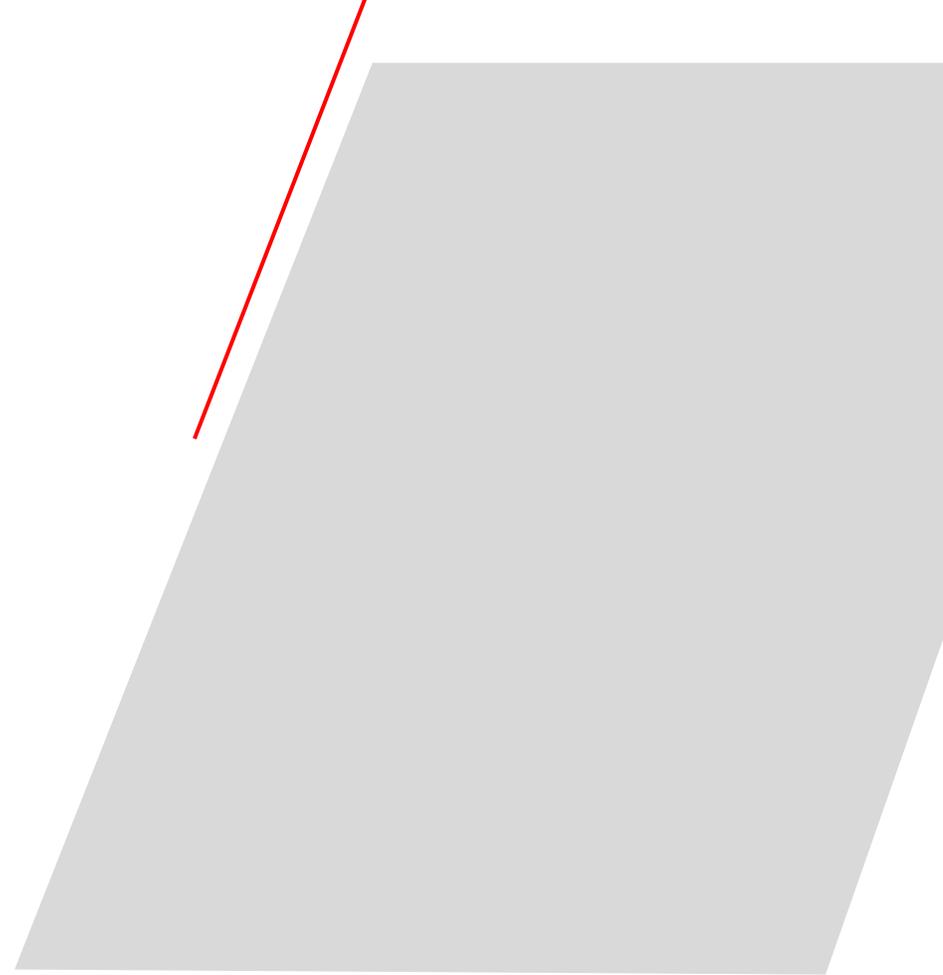


CHAPITRE 3

EMCR (ART. 7 À ART. 10)

Responsabilités du chef d'État-Major

- Conduit et dirige l'EMCR
- Forme les membres de l'EMCR
- Propose le budget
- Coordonne les mesures préventives
- Engage les moyens nécessaires jusqu'à concurrence de CHF 50'000.–



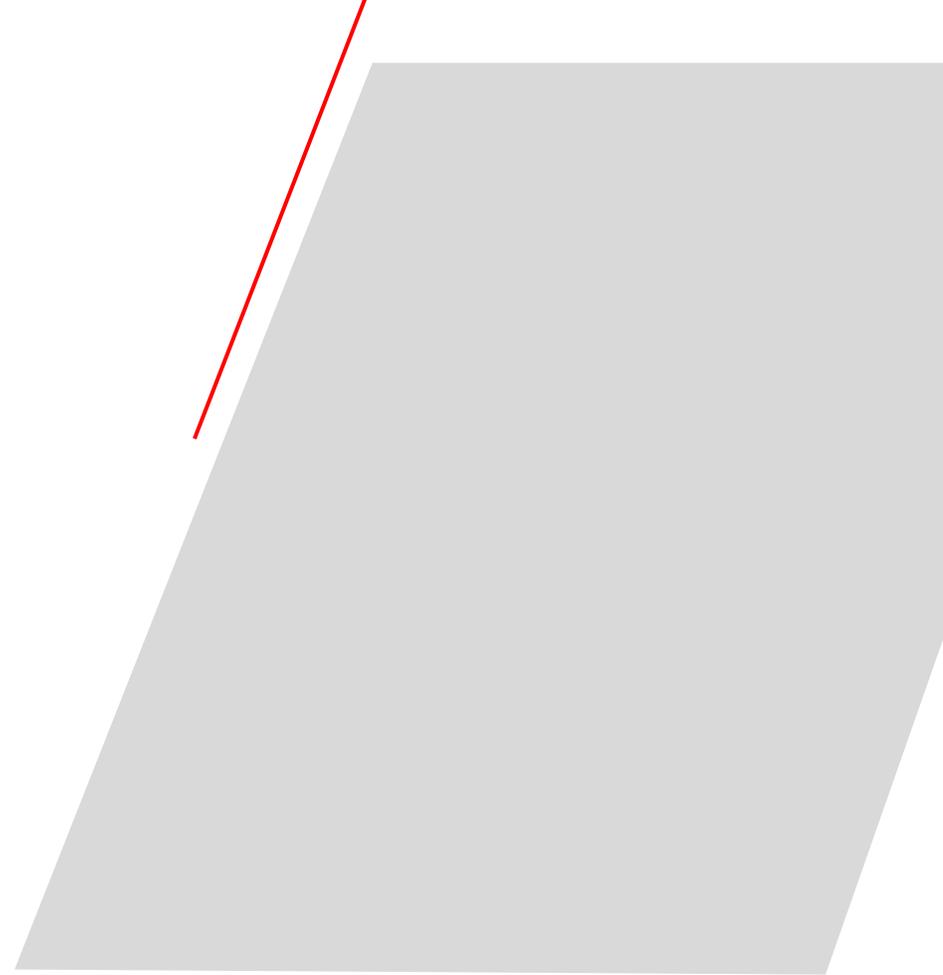


CHAPITRE 3

EMCR (ART. 7 À ART. 10)

Mesures préventives et préparatoires

- Alerte à la population
- Instructions sur la manière de se comporter
- Établissement des cartes de dangers
- Élaboration des plans d'urgence et du plan d'évacuation des zones à risque
- Contrôle des liaisons
- Exploitation du poste de conduite régional
- Conclusion d'accords concernant des moyens supplémentaires appartenant à des tiers personnes.





CHAPITRE 4

COMPÉTENCES FINANCIÈRES ET RÉPARTITION DES COÛTS (ART. 11 À 14)

Budget

- Établi par le chef d'État-Major
- Approuvé par la commission de l'EMCR
- Approuvé par le comité directeur de l'ACCM
- Approbation finale par l'assemblée des délégués

La facturation courante, la répartition des frais et la comptabilité

- Par l'administration de l'ACCM



CHAPITRE 5

INDEMNITÉS, ASSURANCES ET RESPONSABILITÉ (ART. 15 À ART. 17)

- Indemnités
- Assurances contre les risques
- Responsabilité en cas de dommages et assurances





CHAPITRE 6

DISPOSITIONS FINALES

(ART. 18 À ART. 19)

Dispositions d'exécution

- L'ACCM est chargée de l'exécution du présent règlement et d'édicter, sous la forme de directives techniques, organisationnelles ou administratives, les prescriptions nécessaires.
- Les dispositions fédérales et cantonales en la matière demeurent réservées.

Entrée en vigueur

- Dès l'homologation du règlement par le Conseil d'État





RÈGLEMENT EMCR .



**Acceptez-vous de voter le
règlement de l'État-Major de
Conduite Régional des Communes
du Haut-Plateau en un seul bloc ?**



RÈGLEMENT EMCR .



**Acceptez-vous le Règlement de
l'État-Major de Conduite Régional
des Communes du Haut-Plateau ?**



ORDRE DU JOUR .



7

Lecture des compétences inaliénables de l'Assemblée primaire

8

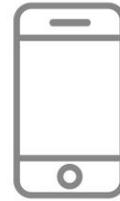
Présentation de la planification financière 2024-2027

9

Approbation du règlement de l'État-Major de Conduite Régionale des communes du Haut-Plateau

10

Sujets d'actualité et divers



**NE MANQUEZ AUCUNE INFORMATION
DE LA COMMUNE DE CRANS-MONTANA:
TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION
SUR VOTRE TÉLÉPHONE MOBILE!**

